

Titre : Le développement de relations de solidarité chez les mères dont l'enfant est placé jusqu'à sa majorité par les services de la protection de l'enfance

Prénom et nom de l'auteur : Julie Noël (julie.noel@svs.ulaval.ca)

Doctorante, École de service social, Université Laval

Résumé

La solidarité au sein des sociétés modernes se manifeste généralement autour des personnes ou des groupes les plus vulnérables (Zaoui, 2004). Toutefois, qu'en est-il lorsque la vulnérabilité d'une population ne semble pas reconnue comme celle des parents dits maltraitants? La communication est basée sur les résultats préliminaires d'une thèse de doctorat portant sur les processus freinant ou favorisant la reconnaissance sociale des mères dont l'enfant est placé jusqu'à sa majorité en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse. En focalisant sur les expériences de reconnaissance et de non-reconnaissance vécues par ces mères au cours de la trajectoire de placement, les questions suivantes sont examinées. Comment se développent les relations de solidarité suivant le placement de l'enfant ? Comment les acteurs sociaux peuvent-ils contribuer à leur développement ? Et quelles sont les stratégies déployées par ces mères afin de maintenir ou acquérir une plus grande reconnaissance sociale ?

Introduction

La situation de vulnérabilité des parents maltraitants, notamment leur précarité économique, est connue (Dowd, Mclaughlin et Rioux, 2013). En effet, le placement de l'enfant survient à la suite d'une série d'événements et de difficultés vécus par les parents (Noël et Saint-Jacques, 2015). D'ailleurs, plusieurs études montrent que ces parents présentent des difficultés importantes qui ont mené au placement de leur enfant (pauvreté, consommation de drogues et d'alcool, problèmes de santé physique et mentale, violence conjugale) (Dowd, Mclaughlin et Rioux, 2013, Fargion, 2014). La solidarité au sein des sociétés modernes se manifeste généralement autour des personnes ou des groupes les plus vulnérables (Zaoui, 2004). Toutefois, qu'en est-il lorsque la vulnérabilité d'une population ne semble pas reconnue comme celle des parents dits maltraitants? En effet, peu de groupes sont aussi stigmatisés ou blâmés que celui des parents accusés d'avoir négligé leur enfant, d'en abuser ou de ne pas les protéger contre les abus commis par autrui (Callahan et Lumb, 1995), ce qui pourrait affecter leurs liens sociaux.

Le placement de l'enfant par les services de protection de l'enfance est un événement susceptible de fragiliser le tissu social entourant la mère biologique. La littérature montre que cet événement dans la trajectoire des mères affecte les trois sphères de reconnaissance sociale (affective, juridique et solidaire) inhérente à la théorie développée par Honneth (2000). Sur le plan affectif, les contacts avec leurs enfants sont limités et plusieurs vivent le rejet de leurs proches (Sécher, 2010). Sur le plan juridique, elles perdent des droits parentaux et sur le plan social une forme de reconnaissance importante : la maternité (Sellenet, 2008). La stigmatisation engendrée par le placement de l'enfant se manifeste de façon concrète, elles peuvent notamment recevoir les propos méprisants du voisinage (Noël et Saint-Jacques, 2015). Pour éviter le mépris, des mères cachent le fait d'avoir un enfant placé par les services de protection de l'enfance (Ellingsen, 2007, Noël et Saint-Jacques, 2015). De façon plus sournoise, la stigmatisation intériorisée entraîne un sentiment de honte limitant les interactions sociales. Ces expériences négatives suivant le placement de l'enfant entravent la capacité de mères à jouer un rôle social positif, car pour que

l'individu puisse participer à la vie démocratique il doit d'abord expérimenter et acquérir, à travers les différentes formes de reconnaissance, des expériences positives (Honneth, 2015). Si les résultats d'études récentes montrent une variété d'obstacles susceptibles d'entraîner l'affaiblissement des liens sociaux, on observe aussi, à travers les écrits, des pistes et des situations qui semblent les favoriser ou les préserver : un conjoint ou des proches soutenant (Noël et Saint-Jacques, 2015), une relation intervenant-client favorisant la collaboration (De Boer et Coady, 2007; Dumbrill, 2006), l'accès à un travail valorisant (Noël et Saint-Jacques, 2015, Sécher, 2010). En focalisant sur les expériences de reconnaissance et de non-reconnaissance vécues par ces mères au cours de la trajectoire de placement les questions suivantes sont examinées. Comment se développent les relations de solidarité suivant cet événement de vie? Comment les acteurs sociaux peuvent-ils contribuer à leur développement ? Et quelles sont les stratégies déployées par ces mères afin de maintenir ou acquérir une plus grande reconnaissance sociale ?

Assises théoriques et méthodologie de la recherche

La communication est basée sur les résultats préliminaires d'une thèse de doctorat portant sur les processus freinant ou favorisant la reconnaissance sociale des mères dont l'enfant est placé jusqu'à sa majorité en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse. Les trajectoires décrites par les mères sont examinées à la lumière de définitions contemporaines de la justice sociale, c'est-à-dire celles construites à partir des théories de la reconnaissance sociale. Des écrits d'Axel Honneth, d'Emmanuel Renault et de Nancy Fraser – des philosophes d'origine allemande, française et étatsunienne – constituent les assises théoriques de la recherche.

Sur le plan de la méthodologie, 14 mères ont été rencontrées, dont 12 à deux reprises, dans le cadre d'entrevues où le récit de vie thématique a été utilisé comme méthode de collecte de données. Chaque mère était invitée à parler des personnes et des organisations qui ont été importantes dans sa vie depuis la naissance de l'enfant placé jusqu'à sa majorité; des événements qui ont pu influencer la femme, la mère qu'elle est devenue aujourd'hui; de ses attentes comme femme et comme mère; et du respect de ses droits et de ses obligations. Les mères rencontrées sont âgées de 21 à 41 ans et elles ont de 1 à 4 enfants âgés de 10 mois à 22 ans. Au total, elles ont 29 enfants dont 21 sont placés jusqu'à leur majorité dans le cadre de mesures de protection pour l'enfant. Les participantes ont majoritairement de faibles revenus, 12 mères rencontrées ont des revenus annuels inférieurs à 19 999\$, dont 10 vivent avec un revenu de moins de 9 999 \$. Les deux autres ont des revenus qui se situent entre 20 000 \$ et 59 999 \$. En ce qui concerne le niveau de scolarité, 8 participantes n'ont pas complété le 5^e secondaire et 4 ont obtenu un diplôme d'études secondaires ou un diplôme d'études professionnelles. Les deux autres mères ont commencé des études de niveau collégial.

Comment se développent les relations de solidarité à la suite du placement jusqu'à la majorité de leur enfant?

Les résultats préliminaires de la thèse permettent de décrire sommairement comment se développent les relations de solidarités au sein des trois sphères de reconnaissance. Sur le plan des relations affectives, on observe que la relation avec le père de l'enfant ou le conjoint présent dans la vie des mères, au moment où l'enfant est retiré pour une première fois du milieu familial, est difficile, voire violente. Toutefois, on voit aussi apparaître une bifurcation dans la vie de plusieurs mères lorsqu'elles rencontrent un conjoint avec qui elles ont une belle relation. En ce qui concerne les relations familiales, on remarque qu'elles sont généralement conflictuelles, enchevêtrées ou inexistantes. Certaines mères ont choisi de mettre fin à des relations familiales

alors que d'autres ont développé des capacités d'affirmation qui leur permettent de maintenir ces relations en limitant les interactions méprisantes. On observe toutefois que le développement de telles capacités est plus complexe lorsque l'enfant est placé chez sa grand-mère. Dans ces situations, des mères vont plutôt préférer se taire et supporter les propos dénigrants. Dans un autre ordre d'idée, on remarque que le soutien du réseau social est souvent limité ou non constant. Pendant les périodes où les mères vont moins bien et qu'elles consomment abusivement de drogues et d'alcool, le réseau change puisque les mères fréquentent des pairs consommateurs. Néanmoins, certaines indiquent que la présence de ceux-ci a été salutaire, car elles n'étaient pas isolées durant cette période plus difficile de leur vie.

En ce qui concerne la reconnaissance juridique, la plupart des mères ont l'impression que leurs droits n'ont pas toujours été respectés, mais elles ont souvent de la difficulté à trouver des exemples qui appuient cette impression. Pourtant, elles racontent plusieurs expériences d'injustice dans leurs récits de vie. Ceci laisse croire qu'elles ont de la difficulté à les identifier comme tels. Comme le démontre Renault, (2004), l'expérience de l'injustice peut prendre trois formes. La première peut être ressentie lorsqu'un principe de justice institutionnalisé est violé. La seconde forme peut émerger lorsque des principes institutionnalisés excluent des groupes ou font l'objet d'une interprétation sur le plan de l'application. À titre d'exemple, la plupart des mères expliquent que leurs droits de visite sont généralement respectés, mais on observe aussi des situations où elles considèrent qu'elles n'ont pas accès à leur enfant comme le stipule l'ordonnance du tribunal. Les mères racontent que ceci est parfois dû à la non-disponibilité des locaux au Centre jeunesse ou à des conflits d'horaire. Les données montrent aussi que ce sentiment d'injustice apparaît quelques fois alors que les mères n'ont pas une bonne compréhension de la loi et des pouvoirs donnés aux intervenants en protection de la jeunesse. La troisième forme peut quant à elle se fonder sur le sentiment que les principes sont faux ou qu'ils occasionnent d'autres injustices. À titre d'exemple, les mères peuvent ressentir un sentiment d'injustice lorsque l'enfant est placé, alors que les intervenantes de la protection de la jeunesse ont respecté toutes les règles prescrites par la LPJ.

En regard de leurs responsabilités, des mères ont le sentiment qu'elles n'auraient pas pu faire les choses autrement pour éviter le placement jusqu'à la majorité de leur enfant, soit par fatalisme ou par impuissance, comme le mentionne cette mère : *On ne choisit pas de tomber malade* (Répondante 08). D'autres prennent conscience aujourd'hui de ce qu'elles auraient pu faire pour maintenir la garde, notamment de dénoncer, ou encore, de mettre fin à une relation de violence conjugale. *Peut-être porter plainte à la police là... Quand c'est arrivé* (Répondante 09).

En ce qui a trait à la reconnaissance solidaire, on remarque que la grande majorité des mères ont reçu ou reçoivent des prestations d'aide de dernier recours. Lorsqu'on leur demande quelles sont leurs sources de revenus ou la façon dont elles occupent leurs journées, certaines mères vont indiquer les motifs pour lesquels elles ont reçu ou reçoivent les prestations. Ainsi, elles viennent justifier leur droit à recevoir cette aide. On observe aussi des mères qui se sentent coupables d'avoir eu accès à ce soutien. *Je suis désolée, encore, j'étais sur l'aide sociale. ... Parce que je trouve que ce n'est pas correct. Moi, dans ma tête, c'est voler l'argent des autres* (Répondante 03). Peu importe leur perception à l'égard des bénéficiaires des programmes d'aide financière de dernier recours, le manque de ressources financières semble limiter leur implication auprès de leurs enfants, notamment lorsque les mères vivent en milieu rural ou lorsque l'enfant est placé dans une autre région. Outre le fait d'avoir éprouvé des difficultés financières et d'avoir obtenu le soutien de l'État pour survivre. Le placement de l'enfant est un événement stigmatisant qui peut

occasionner la tenue de mensonges auprès des nouvelles connaissances, c'est-à-dire que des mères vont nier l'existence de l'enfant placé ou raconter que ce dernier vit chez son père. En outre, certaines mères préfèrent limiter le développement de nouvelles relations ou la recherche d'aide pour éviter d'ébruiter le fait qu'elles ont un enfant placé dans le cadre de mesures de protection pour l'enfant.

Comment les acteurs sociaux peuvent-ils contribuer au développement de relations de solidarité?

Les mères rencontrées ont pour la grande majorité intégré le programme OLO (aide alimentaire aux femmes enceintes). Elles en gardent un excellent souvenir. Toutefois après l'accouchement ce soutien semble s'estomper rapidement et selon leurs propos peu d'aide semble être proposée. À ce sujet, on remarque que plusieurs mères ne recherchent pas d'aide. Ceci donne l'impression que les ressources qu'elles ont ou qu'elles ont eues sont venues à elles et non le contraire.

En ce qui concerne les rencontres avec les intervenantes de la DPJ, des mères déplorent le peu de place qu'elles ont dans le cadre du suivi et l'absence de reconnaissance des efforts qu'elles font pour apporter des changements dans leur vie. D'autres mères vont plutôt parler de l'intervenante de façon positive, elles apprécient l'honnêteté, le soutien reçu et la relation de confiance qui s'est créée au fil des ans. Plusieurs mères expliquent quels sont les obstacles au développement d'une relation de confiance avec l'intervenante de la protection de la jeunesse, le roulement de personnel, ou encore, la méfiance qu'elles ont à l'égard de l'institution qui leur a retiré leur enfant, par exemple. D'autres vont plutôt indiquer qu'elles ont une bonne relation avec l'intervenante, mais qu'il y a de grandes différences entre ce qui est dit dans le cadre des rencontres et ce qu'elles peuvent lire dans les rapports d'évaluation rédigés pour le tribunal. Par conséquent, la relation de confiance est difficile à construire.

Quelles sont les stratégies déployées par ces mères afin de maintenir ou acquérir une plus grande reconnaissance sociale ?

La maternité est au cœur du développement identitaire de plusieurs mères comme le mentionne la répondante 02. « *Je suis mère de famille de cœur et de corps, parce que je suis faite pour avoir des enfants. C'est la raison de ma vie, c'est une raison d'être là. La raison d'être sur la terre c'est de faire des enfants. C'est pour les enfants qu'on est là, c'est sûr et certain. C'est la plus belle chose... Là je vais essayer de me rescaper avec mon plus jeune, mais je vais toujours être présente pour mes plus vieux ... Je te dirais que j'ai toujours eu l'instinct maternel malgré tout* » (Répondante 02). Pour maintenir cette reconnaissance sociale, les mères vont espérer le retour de leur enfant, tenter d'élargir leurs droits de visite avec l'enfant ou refuser l'adoption de leur enfant par la famille d'accueil. On observe aussi qu'elles ne font pas ou très peu de différences entre leur identité en tant que mère et leur identité en tant que femme, lorsque la question suivante est posée : est-ce qu'une femme et une mère c'est la même chose ? Toutefois, on voit apparaître quelques différences lorsqu'on examine leurs attentes comme femme et leurs attentes comme mère. On constate que l'intégration au marché du travail ou terminer une formation est au centre de leurs discours. Outre deux mères qui ont des projets d'entrepreneuriat, elles se projettent dans des rôles d'aidantes, préposées aux bénéficiaires, infirmières, travailleuses de rue, par exemple. On note au passage que des mères ne veulent pas se créer d'attentes et qu'elles indiquent vivre plutôt au jour le jour.

Conclusion

La communication est présentée autour des trois questions suivantes : 1) comment se développent les relations de solidarité suivant le placement de l'enfant? 2) Comment les acteurs sociaux peuvent-ils contribuer au développement de relations de solidarité? 3) Quelles sont les stratégies déployées par ces mères afin de maintenir ou acquérir une plus grande reconnaissance sociale ? Les résultats préliminaires de la thèse permettent de décrire sommairement des façons dont la reconnaissance, le mépris, ou encore, les expériences de l'injustice se manifestent au cours de la trajectoire de placement de l'enfant. Il s'agit d'une première étape qui permettra de comprendre comment ces expériences influencent la construction identitaire des mères après le placement jusqu'à la majorité de leur enfant.

Références

- Callahan, M., Lumb, C. (1995). My cheque and my children : the long road to empowerment in child welfare. *Child Welfare*, 74, 3, 795-819
- Dowd, M.-A., McLaughlin, J., & Rioux, M. (2013). *La contribution financière au placement d'enfants mineurs*. Québec : Protecteur du citoyen. Repéré à https://protecteurducitoyen.qc.ca/sites/default/files/pdf/rapports_speciaux/2013-03-21_contribution_financiere.pdf
- De Boer, C., & Coady, N. (2007). Good helping relationships in child welfare: learning from stories of success. *Child & Family Social Work*, 12(1), 32-42. doi:10.1111/j.1365-2206.2006.00438.x
- Dumbrill, G. C. (2006). Parental experience of child protection intervention: a qualitative study. *Child Abuse & Neglect*, 30(1), 27-37. doi:http://dx.doi.org/10.1016/j.chiabu.2005.08.012
- Ellingsen, I. T. (2007). Å miste omsorgen for sitt barn. *Nordisk sosialt arbeid*, 27(4), 263-275.
- Fargion, S. (2014) Synergies and tensions in child protection and parent support: policy lines and practitioners cultures. *Child & Family Social Work*, 19(1) 24-33.
- Fraser, N. (2005). *Qu'est-ce que la justice sociale? : reconnaissance et redistribution*. Paris : Éditions la découverte.
- Honneth, A. (2000). *La lutte pour la reconnaissance*. Paris : Les éditions du cerf.
- Honneth, A. (2015). *Ce que social veut dire II. Les pathologies de la raison*. Paris : Éditions Gallimard.
- Sécher, R. (2010). *Reconnaissance sociale et dignité des parents d'enfants placés : parentalité, précarité et protection de l'enfance*. Paris : L'Harmattan.
- Sellenet, C. (2008). Parentalité et dignité sociale en situation de précarité et de contrôle judiciaire. *Revue de Recherche et Intervention Sociale*, 23, 7-21.
- Noël, J et Saint-Jacques, M.-C. (2015). Peut-on reprendre du pouvoir sur sa vie lorsque l'on perd la garde de son enfant? Dans Lacharité, C., Sellenet, C., Chamberland, C. (dir.), *La protection de l'enfance, la parole des enfants et des parents*. Québec : Les Presses de l'Université du Québec.
- Renault, E. (2004). *L'expérience de l'injustice : reconnaissance et clinique de l'injustice*. Paris : La découverte.
- Zaoui, P. (2004). Solidarité : politique et sensation. *Vacarme*, 27(2), 64-65. doi:10.3917/vaca.027.0064